



Comité de l'Eau et de la Biodiversité
Martinique
Séance plénière du 22 avril 2021

« L'émancipation de l'eau »
OU
La personnalité juridique des cours d'eau

Victor DAVID

Chargé de Recherche IRD

UMR SENS

(CIRAD-IRD-UPV Montpellier)

Campus Agro Environnemental Caraïbe

Sommaire

- Un droit de l'eau ancien
- L'eau appropriée
- Les évolutions du XXème siècle
- L'eau sujet de droit

Un droit de l'eau ancien

La guerre de l'eau a commencé il y a plus de 3000 ans...

- Mésopotamie, Indus, Chine

Caractéristiques :

gestion de l'eau, élément central du contrat social

Obligation du « gouvernant » de garantir l'accès à l'eau et de la protéger contre les envahisseurs et des pollutions

- **Les origines du droit de l'eau contemporain**

- Grèce, Rome, France

Caractéristiques :

Eau soumise au droit de propriété

droit de l'eau = propriété avec droits et responsabilités du propriétaire

Propriétaires = la « collectivité » ou l'individu ou « tout le monde » (=notion de « commun ») selon les lieux

Droit de propriété toutefois nuancé : les servitudes

L'eau appropriée

Une tragédie de l'accès libre aux « communs »

- **Compétition pour l'eau**
- **Utilisation non-durable** d'une ressource soumise à des variations de sa raréfaction selon l'endroit et le moment
 - Aggravation due aux changements climatiques

Au fil des siècles, comme de nombreux éléments de la Nature, **l'eau est devenue une marchandise, objet d'accaparement et de commerce**, à son détriment et de celui des populations les plus vulnérables.

- **Pollutions** diverses et variées
 - Sources : industries, intrants chimiques, pesticides...
- **Conséquences :**
 - **Destruction temporaire ou irréversible de la biodiversité** terrestre et marine
 - Problèmes sanitaires
 - **Injustices** subies par les plus vulnérables notamment les peuples autochtones
 - **Problèmes géopolitiques**

Les évolutions au XXème siècle

- **Règles de répartition et d'accès à l'eau dans les contextes transfrontaliers**

- Exemples :

- **Déclaration de Madrid (1911) Réglementation internationale de l'usage des cours d'eau internationaux en dehors de l'exercice du droit de navigation**

- **Règles d'Helsinki : Utilisation équitable de l'eau entre Etats voisins**

- **Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation. (1997) Assemblée Générale des Nations Unies.**

- **L'étape des Droits de l'Homme** : Reconnaissance de l'accès à l'eau de tout être humain sans discrimination (en quantité et en qualité)

- **Conférence des NU sur l'eau - Mar del Plata en 1977**

- **Convention internationale des droits de l'enfant de 1989**

- **Résolution de l'Assemblée générale des NU (2010) 64/292. Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement.**

- **Résolution de l'Assemblée générale des NU (2015) 70/169. Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement.**

- **Organisation Mondiale de la Santé (2017) et Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau (2019) : environ 50 litres d'eau par personne par jour pour subvenir aux besoins fondamentaux d'un individu et limiter les risques sanitaires**

- **Mais aussi la Déclaration des droits des PA**

- **Le droit de l'environnement**

- **La convention de Ramsar sur les zones humides**

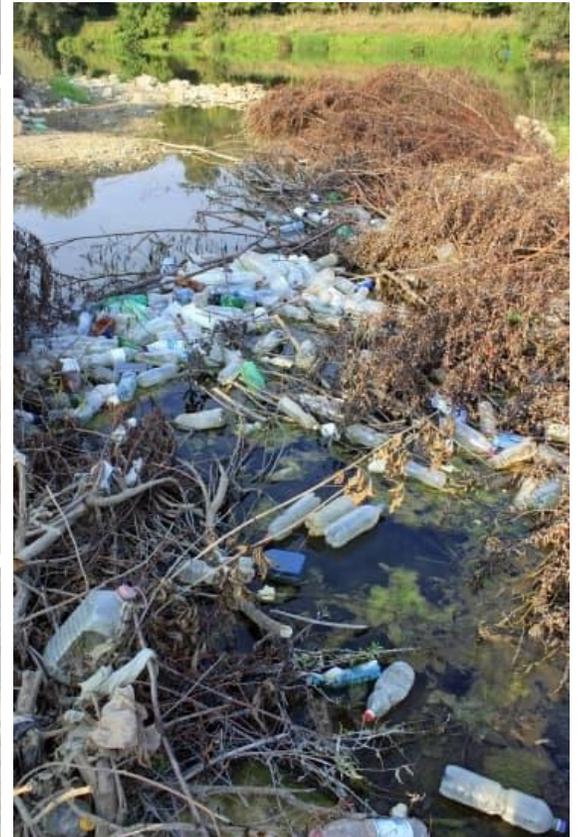
- **La Convention sur la biodiversité (1992)**

- **L'Agenda 21 – Chapitre 18**

- **Objectif de Développement Durable numéro 6 de l'Agenda 2030 (Nations Unies – 2015). Cet objectif est de « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».**

- **Les législations et réglementations nationales sur la gestion de l'eau, la lutte contre les pollutions, la qualité de l'eau etc.**

Et pourtant...



Le 21ème siècle l'appel à l'émancipation

« Aimer la nature comme soi-même »



- « En même temps, ces plans d'action ne suffisent pas. **Contrairement à ce que beaucoup veulent nous faire croire, nous ne sortirons pas de la crise écologique uniquement par des réformes politico-économiques, des avancées technologiques et des gestes au quotidien.**

*Nous pouvons retourner le problème dans tous les sens, nous ne coupons pas à ce constat : les meilleures conventions internationales, les lois et règlements les plus sévères, les taxes écologiques les plus ambitieuses, les techniques les plus innovantes et les chartes éthiques les plus vertes ne suffiront pas à sauvegarder la planète, ni à répondre d'une manière profonde et durable aux défis actuels et à venir. Pourquoi ? Parce que ces mesures ne correspondent pas à la gravité et à la profondeur des enjeux. (...) **Il faut changer de niveau.** ».*

- Michel Maxime Egger, La Terre comme soi-même. Repères pour une écospiritualité. Editions Labor et Fides, Genève, 2012. p. 15.

Au 21ème siècle un droit de l'eau en évolution



Création d'un parlement de Loire

Du 19 octobre 2019 au 16 mai 2020



VERS UNE PERSONNALITÉ JURIDIQUE DE LA LOIRE
VERS UN PARLEMENT DU FLOUVE

Vers une personnalité juridique de la Loire

Et si, pour la première fois en Europe, un fleuve avait la possibilité de s'exprimer et de défendre ses intérêts à travers un système inédit de représentation ? Animée par l'écrivain et juriste Camille de Toledo, la commission pour la création d'un parlement des humains et non-humains reliés au fleuve vous invite à suivre son travail d'enquête. Prenez part aux auditions et venez enrichir ce projet d'anticipation. Ces auditions mettent en acte une recherche collective pour impliquer les non-humains dans un parlement reconfiguré et étendu à la faune, la flore, les bancs de sable, les masses d'eau et l'ensemble des composantes de la Loire.



L'eau sujet de droit

Au 21ème siècle

Le monde est (de plus en plus) Stone...
ou un droit de l'eau en évolution

La reconnaissance de la personnalité juridique à des éléments de la nature se multiplie

- 2008 Equateur Pacha Mama
 - 2009 Bolivie Pacha Mama
 - 2016 Fleuve Atrato en Colombie
 - 2017 Nouvelle-Zélande Fleuve Whanganui (« I am the River and the River is me »)
 - 2017 Inde Gange et Yamuna et glaciers de l'Himalaya... (Uttarakhand High Court. Décision suspendue par Cour Suprême) + Fleuve Narmada
 - 2019 Ville de Tolédo (Ohio) Lac Eerie
 - Rivière Magpie au Québec (2021)
-
- Nations Unies : Harmonie avec la Nature
 - Les droits de la Nature ne sont plus "impensables "
-
- Aujourd'hui de nombreux cours d'eau et plans d'eau reconnus comme sujets de droits dans plus de 20 pays aujourd'hui



L'eau sujet de droit

- Les caractéristiques communes
 - Reconnaissance des Droits Fondamentaux des cours d'eau (droit à la vie, à se perpétuer, à l'intégrité physique de l'eau et son écosystème...)
 - Représentation des cours d'eau
 - Intérêt à agir élargi
 - Approche fondée sur des relations durables

• Merci de votre attention !

- Victor DAVID
- Victor.david@ird.fr

